

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 00.091

L'An Deux Mille, le 17 août à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

10 AOUT 2000

DATE D'AFFICHAGE

10 AOUT 2000

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, MM. HUGENDOBLER, BENOIT, CANDAU, Mmes MONTRON, GEOFFROY, MM. BOISNARD, CARRIE, Adjoints

MM. ANGIBAUD, BOURGEOIS, BUJARD, CAU, CHABANEAU, COASSIN, DENIS, DINDINAUD, Melle ISENDICK, Mme LECOMTE-RULLIER, M. MALBOIS, Mme MARTIN-CROUE, MM. MERLE, MONNARD, MUSSETTI, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, QUENTIN, SIMONNET, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. LE GUEUT représenté par Monsieur MOST, Maire
M. GAVEN représenté par M. HUGENDOBLER
Mme BARRAUD-DUCHERON représentée par M. ANGIBAUD
M. CAMPAGNE représenté par M. MERLE
M. DONZIER représenté par M. CHABANEAU
M. GERMA représenté par M. BOISNARD

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 33

Mademoiselle ISENDICK a été élue secrétaire de séance.

OBJET : EGLISE NOTRE-DAME : RESTAURATION DE LA FACADE NORD
(Voiles béton armé)- APPEL D'OFFRES RESTREINT

VOTE : UNANIMITE

Afin de poursuivre la restauration de l'Eglise Notre-Dame de ROYAN, M. OUDIN, Architecte en Chef des Monuments Historiques, a élaboré un dossier de consultation d'entreprises en vue de la réhabilitation de l'ensemble des voiles béton armé de la façade Nord qui constitue la 3ème tranche de rénovation de cet édifice.

Le dossier comprenait 4 lots :

- Lot N°1 : installation de chantier (échafaudages)
- Lot N°2 : restauration de béton armé
- Lot N°3 : couverture
- Lot N°4 : vitrerie

Un Avis d'Appel d'offres restreint a été lancé le 5 avril 2000. La date limite de remise des candidatures était fixée le 26 avril 2000 à 17 heures. La Commission d'Appel d'offres s'est réunie le 25 mai 2000 pour procéder au choix des candidats admis à présenter une offre de prix.

Après consultation des entreprises retenues, la Commission d'Ouverture des Plis, lors de ses réunions des 11 et 18 juillet 2000, a décidé après analyse des différentes propositions de retenir les offres suivantes :

- Lot N° 1 : entreprise D LOC MAT.....	660.013,39 Frs
TTC	
- Lot N° 2 : entreprise BLANCHON S.N.....	2.092.057,17 Frs
TTC	
- Lot N° 3 : entreprise GAUTIER.....	249.249,44 Frs
TTC	
- Lot N° 4 : entreprise ROYAN MIROITERIE.....	133.818,05 Frs
TTC	

En conséquence, il est proposé à l'Assemblée délibérante d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer les pièces des marchés à intervenir avec les entreprises dont les offres ont été retenues par la Commission d'ouverture des plis.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Oui l'exposé du RAPPORTEUR,
- Vu l'Avis favorable de la Commission des Travaux,
- Vu les avis de la Commission d'Appel d'offres en date des 25 mai 2000, 11 et 18 juillet 2000,
- Après en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'approuver la procédure de consultation d'entreprises engagée par voie d'Appel d'offres restreint concernant la restauration de la Façade Nord (ensemble des voiles béton armé) de l'Eglise Notre-Dame, en application des articles 299 ter et 300 du Code des Marchés Publics,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer les marchés à intervenir avec les entreprises :

- Lot N° 1 : entreprise D LOC MAT..... 660.013,39 Frs
TTC
- Lot N° 2 : entreprise BLANCHON S.N..... 2.092.057,17 Frs
TTC
- Lot N° 3 : entreprise GAUTIER..... 249.249,44 Frs
TTC
- Lot N° 4 : entreprise ROYAN MIROITERIE..... 133.818,05 Frs
TTC

- d'imputer les dépenses aux crédits inscrits au titre du B.P. 2000.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 août 2000
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS